

SECTION FNRG DE LA SOMME

Le gendarme de brigade est-il encore soluble dans son territoire et dans sa population ?

Que les gendarmes qui n'ont jamais répondu au sobriquet désuet mais sympathique de « criquet » veuillent bien pardonner la limitation de mon propos à cette version spécifique du gendarme, le gendarme¹ de brigade puisqu'il sera question d'appropriation territoriale ou plus précisément de réappropriation territoriale.

► Elle n'en concerne pas moins, à certains égards, d'autres unités dont le travail les implique aussi dans un cadre territoire/population. Déjà évoquée à l'occasion d'autres articles dans notre revue, l'alchimie gendarme/territoire/population reste l'ingrédient indispensable à la réussite des missions² de la gendarmerie. Cette territorialité de la gendarmerie est un héritage de l'Histoire, conséquence d'une réforme pour la Maréchaussée³ du secrétaire d'État à la guerre, Claude Le Blanc en 1720. Il voulait que la souveraineté royale se manifeste sur l'ensemble du territoire, notamment sur le « plat pays » et les grands chemins. En dispersant la Maréchaussée en petites brigades, Le Blanc a donné un visage humain à l'Institution. Placé au cœur de la population, le cavalier de la Maréchaussée puis le gendarme ont partagé avec la population une même communauté de vie faisant de la gendarmerie, longtemps avant que le terme ne soit employé et dévoyé, une véritable « police de proximité ». Soldat paysan, il vivait dans sa circonscription comme un « poisson dans l'eau ». Il parlait le même langage que ses administrés, pratiquait encore l'élevage et l'agriculture sur le lopin de terre qui lui était attribué derrière la brigade, ne serait-ce que pour lui permettre de survivre avec une maigre solde⁴. Le postulat du territoire et de sa population reste inchangé même si bien des choses ont heureusement évolué, voire disparu. Qu'en est-il dix années après la réflexion de 2007 menée par les généraux Watin-Auguard et Brachet ? Votre serviteur ne dispose malheureusement pas des évaluations et analyses internes et ne peut s'appuyer que sur une activité



professionnelle s'arrêtant à 2010 et sur des liens toujours étroits avec de nombreux camarades « brigadiers » ou dans la hiérarchie ! Une antienne semble dominer : « on n'a plus le temps », complétée antérieurement par « on est bouffé par les stats », « on ne commande plus rien ». La culture du résultat initialement acceptable a vite tourné à une sorte d'hystérie démobilisatrice et très perturbante sur l'état d'esprit général. Des progrès ont été faits mais il faut laisser l'analyse des chiffres, accidents, délinquance et de service à ceux qui en connaissent la véritable valeur et qui sont en capacité d'en appréhender, apprécier les contours et le sens réel ainsi que les enseignements à en tirer. Les chiffres

peuvent-ils être les seuls maîtres du commandement du service ? Le bon sens et la bonne connaissance de son territoire et de sa population ne doivent-ils pas en être le cœur ? L'évaluation de l'action d'une unité ne peut-elle être figée que par des données mensuelles, trimestrielles ou annuelles⁵ ? La bonne intégration des gendarmes dans leur environnement ne fait pas l'objet d'indicateurs. Les chiffres délinquance et accidents sont souvent des trompe l'œil et si l'action des gendarmes peut contribuer à les influencer, cela reste plutôt marginal car il suffit de la baraka ou de la scoumoune pour les agiter. Les analyses du prisme statistique n'impriment plus et ne convainquent plus grand monde,

même pas ceux qui les rédigent. Il est urgent d'inventer une approche qui laisse aux chiffres habituels la place qu'il leur revient et pas plus. L'obligation apparue récemment d'appliquer certaines directives européennes perturbe sérieusement le niveau de disponibilité du personnel de la gendarmerie et encore plus la souplesse d'emploi inhérente aux contraintes des missions fixées par loi. La réorganisation liée aux régions et à un certain mimétisme avec le positionnement des préfets (département, région, zone de défense) n'apporte pas nécessairement les clarifications et les améliorations internes supposées. À

magistrats semblent d'ailleurs devenir davantage des adversaires que des partenaires. Peut-on toujours tout faire au risque de moins bien faire voire de mal faire ? L'interférence quelquefois inopportune ou à contre courant des préfets dans le champ missionnel ajoute à la confusion. Des échelons

criquet. L'idée de brigades de contact au sein de certaines communautés de brigades ne pourra répondre efficacement au problème de l'éloignement gendarme-population. Comment quatre ou cinq criquets peuvent détenir seuls la connaissance profonde et concrète de la population et du

Les chiffres peuvent-ils être les seuls maîtres du commandement du service ? Le bon sens et la bonne connaissance de son territoire et de sa population ne doivent-ils pas en être le cœur ? L'évaluation de l'action d'une unité ne peut-elle être figée que par des données mensuelles, trimestrielles ou annuelles⁵ ?

hiérarchiques, même de bonne foi, peuvent aussi être source de pollution dans des services pour lesquels le niveau de décision n'est pas toujours le plus pertinent. Est-il indispensable de lier la qualité de son commandement avec cette apparente satisfaction de « j'ai décidé... » ou encore se convaincre être le bon échelon de décision car en position hiérarchique plus élevée ? La privatisation de certaines missions⁷ est poussée par des contraintes économiques mais aussi par de nombreuses réflexions politiques devant les besoins importants qu'impose le nouveau périmètre de la sécurité. Enfin, le volume de travail théorique d'un gendarme n'est extensible qu'en cas de difficultés. Ces dernières sont aléatoires et bien sûr nombreuses ! La conception générale du service d'un CCB ne peut qu'intégrer ce potentiel qui est, de façon très synthétique, 200 jours de travail par an à 8 heures par jour soit 1 600 heures environ. Le CCB connaît globalement le poids des activités de soutien. Le reste est à investir judicieusement dans ce spectre missionnel élargi ! Mais l'équation n'est pas terminée. Cette heure de travail peut être optimisée tant certains services génèrent des pertes en ligne plutôt élevées. Comment réduire les liaisons chronophages inter unités d'une COB ? En revanche, un service dit répressif n'est certainement pas incompatible avec le discernement, ce bon sens auparavant reconnu chez le

territoire ? Des choix issus de priorités clairement identifiées seront de nature à oxygéner quelque peu le quotidien⁸. Le commandement de terrain doit rester au plus près de la manœuvre. Plus on monte dans la hiérarchie, les interférences de détail doivent être l'exception, le chef apporte une conception générale, la doctrine d'emploi et de manœuvre adaptée aux situations ainsi qu'à l'engagement de moyens de soutien. Les historiens militaires sérieux⁹ indiquent bien que c'est au sein de chaque groupe réduit que se joue en réalité la qualité de l'engagement individuel sur le champ de bataille ! Haut les cœurs ! ■

Jean-Marie Leroy

ce stade, un constat sans concession s'impose d'autant que le devenir de la gendarmerie reste toujours incertain, malgré ses remarquables capacités d'adaptation et d'anticipation, malgré le travail considérable réalisé dans tous les domaines, malgré les louanges permanentes des élus de tout niveau. Le spectre missionnel enfle depuis des années autant que dans la fable « la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf⁶ ». Nos APJ et OPJ ont certes une compétence générale pour l'application des lois, mais les diarrhées législatives épidémiques contribuent chaque année qui passe à amplifier l'asphyxie de ces gendarmes, cheveu-légers de l'autorité judiciaire dont de plus en plus de

© D.R.

1 - Terme générique regroupant GAV, sous-officiers et officiers.

2 - Loi 2009-971 du 3/08/2009 relative à la Gendarmerie nationale.

3 - Ordonnance royale du 16 mars 1720.

Consultable sur Internet à l'adresse : « lecahier-toulousain.free.fr/Textes/ordonnance_1720 ».

4 - Un excellent document de travail 2007 des généraux Watin-Augouard (région Nord-Pas-de-Calais) et Brachet (région Rhône-Alpes).

5 - Mon article : La Saint-Sylvestre de Sisyphe, Avenir et gendarmerie n°54 de février 2012.

6 - Ésope, Jean de la Fontaine.

7 - Mon article : Réflexion et imagination. Notre revue Avenir et gendarmerie de janvier 2011.

8 - Mon article : L'équation infernale ou Einstein au cours préparatoire. Notre revue Avenir et gendarmerie n°12 d'octobre 2011.

9 - John Keegan, *De la guerre, Anatomie du champ de la bataille*, Éditions Perrin.